

Club inter-régional Sud-Ouest Plans de Paysage

Réunion technique n°18 – 8 avril 2025 – Lagrasse (Aude)

Mot d'accueil

Le maire de Lagrasse, René Ortéga, nous a fait le plaisir de nous accueillir dans sa commune. Le village possède un patrimoine qui a conduit à sa labellisation « Plus Beau Village de France ». Les paysages ont évolué avec moins d'agriculture et la disparition des arbres d'origine (Chêne kermès) au profit du pin d'Alep, dominant, et d'autres espèces invasives. Ces évolutions renforcent la sensibilité du territoire aux risques (feu, inondation).

Le président du PNR Corbières-Fenouillèdes et président de l'association AMPM¹, Hervé Baro, nous accueille aussi et évoque l'imbrication d'enjeux entre les valeurs portées par le PNR et les valeurs visant à l'inscription des forteresses de la Sénéchaussée de Carcassonne au patrimoine mondial. Il évoque l'importance du plan de paysage qui doit servir aussi bien à la planification qu'à la candidature UNESCO. Il évoque quelques enjeux majeurs, liés à la déprise agricole et au réchauffement climatique. Il s'agira pour le plan de paysage d'accompagner les évolutions des paysages.

L'inscription à l'UNESCO est prévue pour l'été prochain.

Éléments de contexte

Les actualités nationales

La refonte de la méthodologie des atlas départementaux des paysages est arrivée à son terme et a été publiée en novembre 2024. Elle contribue à simplifier la démarche et s'oriente de préférence sur la mise à jour des atlas, la plupart des départements étant dotés de cet outil au niveau départemental ou régional. L'échelle départementale de la démarche est confirmée, avec le Conseil départemental en tant que pilote privilégié.

En lien avec ces travaux, un « standard paysage » a été développé par un groupe de travail piloté conjointement par le Ministère et l'IGN. La méthodologie publiée en mai 2024 doit contribuer à harmoniser la donnée paysage, à l'occasion des mises à jour des atlas, pour être intégrée dans le géoportail de l'urbanisme. Cette donnée constituera une première approche du paysage, renvoyant systématiquement, pour plus de détail, vers les atlas départementaux.

Ces documents méthodologiques sont à retrouver ici :

<https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/les-atlas-de-paysages-20>

L'appel à projet plan de paysage a été lancé en février dernier, les candidatures étant attendues pour le 15 mai, dans la perspective de la désignation des lauréats avant l'été.

Il existe toujours trois catégories de plans, les « généralistes » concernant des enjeux de paysage

1 Association Mission Patrimoine Mondial

locaux spécifiques, les « de transition énergétique » pour ceux développés spécifiquement autour de cette question et enfin les plans de paysage « biodiversité », développant cette thématique dominante. Les aides financières sont directement liées à la catégorie dans laquelle s'inscrit la candidature, respectivement soit par le Ministère de la Transition écologique, soit par l'ADEME, soit par l'OFB, avec des règles d'engagement propres à chaque structure.

Compte tenu des financements disponibles, aucun nombre présumé de lauréats n'est indiqué cette année.

A noter que les conditions de poursuite de la démarche au-delà des études sont explicitement précisées dans l'appel à projet.

« Toute la démarche des études de plan de paysage sous-entend la nécessité d'un suivi et d'une animation par la structure porteuse. Cela se traduit par la mise en place d'une feuille de route, reprenant les différentes actions du plan de paysage en les hiérarchisant en fonction de leur importance, de leur faisabilité temporelle et de l'implication possible des acteurs concernés.

Un comité de suivi est constitué afin de suivre sur le temps long la mise en œuvre de ces actions et d'en évaluer les retombées sur le territoire. Enfin, cela suppose aussi la réservation d'un « temps agent » nécessaire aux missions d'animation sur le territoire (sensibilisation, formation, participation aux projets ...). »

En Occitanie, cinq territoires ont montré un intérêt pour la démarche et une dizaine en Nouvelle-Aquitaine.

<https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/lappel-projets-plans-de-paysage-2025-1141>

Les actualités régionales

Occitanie

Le réseau dispose depuis plus d'un an d'un site dédié pour le partage de ses actions et de ses publications : <https://www.reseau-paysage-occitanie.fr/>. Ce site permet de mettre à disposition de l'information sur les paysages, sur les actions du réseau (journées thématiques d'échanges), ainsi que sur les publications (paysage-info, dossiers du réseau ...). Il est ouvert à tous sans restrictions.

Cela permet de faire un premier bilan, avec un global annuel de 2 400 visiteurs uniques (une personne peut venir plusieurs fois dans le mois mais ne sera comptabilisée qu'une seule fois), dont 1 600 d'origine française. On arrive ainsi à une moyenne de 200 visiteurs par mois.

Le nombre des personnes intéressées par le réseau progresse pour atteindre 310 « adhérents » début avril, malgré la « disparition » de certains comptes (mutations, retraite). Plus d'une cinquantaine de personnes nous ont rejoints en 2024 et déjà une vingtaine depuis le début de l'année 2025.

Concernant les actions de l'année, une première JTE s'est tenue le 13 mars dernier à Rodez autour des observatoires photographiques du paysage portés par le CAUE d'Aveyron. Une cinquantaine de personnes a répondu présent.

Une seconde journée devrait s'organiser fin mai sur le « bocage périurbain » à Tournefeuille (Haute-Garonne), à l'initiative de l'Université Jean-Jaurès, tandis qu'une troisième journée se dessine dans les Pyrénées-Orientales, à l'initiative de l'université Paul Valéry, avec pour thème « matériaux et paysage ».

La DREAL Occitanie organise pour la troisième année un séminaire sur les paysages, avec pour thème « les paysages d'Occitanie par les chemins ». Organisation en 2 tables rondes, une sur le statut, l'aménagement et l'organisation des chemins, une seconde plus sur les aménités

paysagères, la perception des chemins. Cette rencontre est prévue le 12 juin 2025 à Narbo Via.

Nouvelle-Aquitaine

Le réseau paysage Nouvelle-Aquitaine dispose aussi de son propre site internet :

<https://www.reseau-paysage-nouvelle-aquitaine.fr/>

L'accès est ouvert à tous sans restrictions, cependant l'inscription est obligatoire pour consulter l'entièreté des productions. La dernière action du réseau avait pour thème « eau, paysage et changement climatique », organisée sur deux jours, une journée dans les Landes et une journée dans les Pyrénées-Atlantiques. Cette action a donné lieu à la production de capsules vidéo, par exemple le maire de Capbreton.

Lien vers la vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=Qu2A00AoscE>

La prochaine journée du réseau est prévue le 2 octobre prochain, dans le département de la Charente, avec pour thème « paysage et biodiversité », en interrogeant la complémentarité de ces deux domaines pour répondre au changement climatique.

Candidature au patrimoine mondial de l'Unesco du « système de forteresses de la sénéchaussée de Carcassonne »

Anaïs Monrozier

La dimension paysagère constitue un attribut à part entière dans la candidature aussi bien que dans le plan de gestion du futur bien UNESCO.

Ce bien est constitué par un réseau de fortifications des XIII^e et XIV^e siècles, reconstituées par le pouvoir royal après la guerre contre les albigeois. Il s'agissait d'asseoir le pouvoir royal face aux « hérétiques » et vis-à-vis du royaume d'Aragon au sud.

Cela conduit à l'édification de 7 forteresses, associées à la cité de Carcassonne. Les critères d'inscription du bien sont évoqués. Les châteaux sont construits avec les matériaux du site et en crêtes, ce qui leur confère une intégration au paysage remarquable et une vue étendue, qui reste encore préservée.

Une étude pluridisciplinaire a été engagée, en vue de la définition du plan de gestion. Elle reposait sur une étude sociologique (atypique mais pour comprendre le fonctionnement du territoire) et une étude paysagère et patrimoniale, dans un cadre de large concertation.

Un travail important a été mené sur la définition des périmètres de gestion (bien, zone tampon, cadre distant, aire d'influence paysagère), en fonction des vues et perspectives existantes. Les éléments bâtis (moulins, tours relais, fontaines ...) participant au système de défense ont fait l'objet d'un inventaire. Ces éléments ont été confrontés aux dynamiques du territoire, à commencer par la dynamique urbaine. La concertation a permis de consolider les périmètres de protection zone tampon, écrin paysager), à partir des vues remarquables et covisibilités, en lien avec des points de repère géographiques. Cela conduit à des zones d'exclusion d'aménagement de grandes infrastructures par exemple et des zones de vigilance (cas par cas).

L'étude a permis de définir 8 engagements du plan de gestion, avec des programmes d'actions pour chacune d'entre eux. La dimension paysagère s'y retrouve, notamment dans l'engagement n° 2 sur les parcours d'approche, l'engagement n° 3 sur les covisibilités, le n° 4 sur la connaissance ou le n° 5 sur les outils de protection. Présentation de cas pratiques, au travers des outils de protection (le plan de gestion n'étant pas juridiquement opposable), à l'enseigne des sites classés ou périmètres de monuments historiques ... C'est le cas du château de Puilaurens, avec un périmètre délimité des abords, assorti d'un cahier de gestion spécifique.

Autre exemple de retranscription des protections dans les documents d'urbanisme, dans le cas du château de Montségur. La conjonction dans ce cas d'une volonté forte de l'intercommunalité (Communauté de communes du Pays d'Olmes), se traduisant par une démarche de Grand Site et la réalisation d'un plan de paysage, permettent de traduire dans le PLUi un zonage adapté et des OAP patrimoniales.

Autre exemple des études de maîtrise d'œuvre sur les monuments à restaurer. Les groupements intègrent la compétence d'architecte du patrimoine (pour le monument) et de paysagiste (pour les abords et l'accès au monument).

Une réflexion est engagée sur l'élargissement de l'offre autour des châteaux (liens avec les bourgs, parcours ...), par des études de programmation.

Une étude prospective a été menée en lien avec la biodiversité et ses évolutions attendues, de manière à apporter une réponse complète avec les questions patrimoniales et paysagères. Un travail peut être envisagé avec les agriculteurs ou avec les acteurs de la forêt (ONF).

Parler de paysage, c'est aussi réfléchir aux parcours d'approche entre les différents biens en série, notamment les routes empruntées. Des préconisations sont envisagées, notamment face aux réseaux aériens, à la signalétique.

Pour l'AMPM, l'outil plan de paysage est très important en termes d'anticipation, le PNR accueillant 5 des 8 biens.

La procédure d'évaluation de la candidature a commencé en mars et devrait aboutir à l'été 2026, avec l'inscription officielle du bien en série.

Le plan de paysage du PNR Corbières-Fenouillèdes

Faire œuvrer les mémoires au service des dynamiques locales et de leurs évolutions

Alexia Fesquet

Le PNR des Corbières-Fenouillèdes a été créé en 2021. Il regroupe 99 communes sur environ 1 800 km², avec une population de 30 000 habitants. La question du plan de paysage a été posée dès l'origine, en tant qu'outil d'appropriation et de mise en réseau des acteurs.

Une grande diversité de paysages avec le piémont pyrénéen au sud, des paysages méditerranéens secs au nord-est, des paysages de plateaux au nord-ouest, en lien avec les Corbières. Une vraie diversité.

L'intégralité du parc est concernée par le plan de paysage. La thématique de « territoire-frontière » est ressortie en lien avec l'histoire (France et Aragon) mais aussi les réalités contemporaines (départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales).

Une des entrées du plan de paysage consistait à expliquer les évolutions des paysages au sein du parc. Les 5 grands enjeux de la charte du PNR constituent une base de travail.

Le plan de paysage est conçu pour être le plus ludique possible, aussi bien en direction du public que des acteurs techniques, d'où le besoin d'illustrations avec une portée opérationnelle. Le tout avec un besoin de concertation pour engager une véritable co-construction.

Cinq objectifs de base pour ce plan de paysage :

- Se doter d'un outil de connaissance collective, de valorisation et de gestion des paysages
- Renforcer les mesures et actions de protection des paysages pour les secteurs peu ou pas couverts par d'autres outils.
- Engager une véritable réflexion sur l'évolution d'un territoire soumis à de nombreuses

transitions.

- Acculturer, déployer une image de marque et poursuivre les grandes actions de valorisation des patrimoines.
- Construire un outil à retranscrire dans les documents d'urbanisme locaux, et assurer la prise en compte des mesures de protection et de valorisation.

Lors de la phase de diagnostic (2023-2024), la rencontre des acteurs locaux sur site ou pendant des ateliers a permis d'affiner la (re)connaissance du territoire et l'identification des enjeux principaux par secteurs.

Un second atelier a contribué à la détermination des trois secteurs témoins, intégrant aussi chacun un site pilote. Cette déclinaison localisée permet d'envisager des actions concrètes à cette échelle, avec des enjeux couvrant un maximum de problématiques et reproductibles sur l'ensemble du territoire du PNR.

Consultation des bureaux d'études prestataires en deux phases par le PNR

- Appel à candidature : 5 candidats sur dossier (moyens humains et techniques, références et expériences sur des territoires patrimoniaux)

- Appel d'offres : 3 prestataires identifiés par mi les 5 initiaux (note méthodologique, programme, prix ...)

Cette procédure est un peu plus longue, mais elle permet d'affiner la demande et d'avoir le prestataire correspondant aux attentes du maître d'ouvrage

Chaque site pilote porte ses propres enjeux plus ou moins dominants, en termes d'urbanisme, d'agriculture, de forêt, d'eau, de patrimoine, d'énergie (voir diaporama).

Pour chaque site pilote, deux scénarios contrastés (ambitieux mais avec des thématiques dominantes différentes) ont été proposés à la concertation. Les groupes constitués se sont prononcés sur un choix préférentiel de tel ou tel scénario, permettant in fine la définition des OQP pour chaque site pilote.

Le bureau d'étude en paysage a proposé la constitution d'un lexique illustré des éléments de paysage structurants du territoire. Ces éléments sont largement partagés et nommés.

La phase des OQP est presque finie, les fiches actions seront rendues à l'automne. Un document de synthèse pédagogique sera produit à la fin de l'année, devant servir à l'animation du plan de paysage à l'issue des études. Il prendra la forme d'une exposition itinérante.

Les OQP définis à l'échelle des sites témoins seront généralisés à l'échelle du PNR. Il est prévu une fiche action spécifique concernant la gouvernance et l'animation du plan de paysage.

Diffusion d'un film sur le futur bien UNESCO.

Paysages d'eaux de l'estuaire de la Gironde

Démarche d'animation territoriale au long cours

Benjamin Chambelland

Rappel d'éléments de contexte de l'estuaire de la Gironde. Le SMIDDEST anime le PAPI et le SAGE. Celui-ci se décline en 9 enjeux prioritaires relatifs à l'atteinte de l'équilibre qualitatif et quantitatif des milieux. Il a aussi la charge de la gestion du phare de Cordouan (site UNESCO) et donc de la mise en œuvre du plan de gestion.

Ce territoire a fait l'objet de nombreuses études paysagères, avec des productions en 2006, 2019 et 2022 principalement (voir diaporama). Des campagnes photographiques ont aussi été réalisées, permettant notamment de voir l'évolution du littoral de l'estuaire.

Le paysage avait été un peu perdu de vue. Le renouveau est venu de la réponse à l'AAP plan de paysage et à l'AMI Plan Garonne. La zone du plan de paysage couvre 14 communes, alors que la zone tampon du phare de Cordouan n'en concerne que 12. La question de fond est bien la valorisation de cet estuaire, sur les deux rives, avec des grandes distances.

Deux études initiées, une d'archéo-géographie (Cédric Lavigne et Catherine Fruchart) et l'autre de paysage (Pollen Paysage). L'animation territoriale était essentielle, notamment sur les paysages d'eau. Le plan de paysage doit s'inscrire sur un temps long. L'archéo-géographie doit permettre une analyse diachronique des composantes du site, à partir de cartes anciennes, permettant de mettre en lumière les évolutions des paysages. Cette étude adopte une forme de « porter-à-connaissance » et a été versée dans le domaine public.

Les résultats de l'étude archéo-géographique ont également été présentés par le biais de conférences, d'autres conférences sont à venir.

Un bilan des études de paysage a été réalisé. Il ne semblait pas nécessaire de refaire un diagnostic mais plutôt d'aller dans la continuité de la charte paysagère de 2006. Pollen paysage a réalisé un carnet illustré de la gestion et de la valorisation de ces paysages qui prend aussi la forme d'un « porter-à-connaissance » synthétique hérité des études précédentes. La production est largement illustrée. L'étude est décomposée en trois temps :

- Dynamiques géomorphologiques, sociales et écologiques
- Composantes paysagères, reflet d'usages et de pratiques
- Gestion et valorisation des paysages d'eaux.

Pour chaque partie de l'étude est largement illustrée, on renvoie vers des ressources documentaires et humaines. Le carnet est un document de 60 pages².

Une synthèse a été imprimée sous la forme d'un « journal » (2 numéros) qui se déplie en 8 pages, imprimé chacun en 300 exemplaires. C'est un outil de médiation. Il y a eu aussi la production de cartes postales, en lien avec les thématiques des ateliers.

Les OQP du plan de paysage s'appuient sur les dynamiques de gestion du territoire existantes, consolidant ainsi ces orientations. L'ingénierie du plan de paysage se voulait en soutien des démarches engagées. L'effort a porté sur quelques actions, à commencer par une formation sur 6 mois d'agents de collectivités sur leur territoire, autour de l'évolution des pratiques de jardinage en lien avec l'estuaire (soutien CNFPT).

Mise en place de workshop en partenariat avec l'université, par exemple sur les marais rétro-littoraux. Des animations sont prévues à l'occasion de la fête des jardins du 6 juin prochain.

Le plan de gestion du phare de Cordouan incluait comme action la réalisation d'un plan de paysage.

L'animation territoriale est essentielle, avec la recherche d'opérationnalité. C'est le sens de ce plan de paysage qui bénéficie d'une animation sur une durée liée à des financements dédiés sur 2 ans.

Discussion sur l'animation des démarches de plan de paysage et de son financement

Nécessité d'une prise de conscience des responsables politiques de l'intérêt de cette animation et donc du temps à réserver aux techniciens.

Il existe des processus de financement pour des actions « biodiversité », par exemple au travers de l'ARB (région, fonds vert, agence de l'eau ...). Il faudrait investiguer les possibilités de

2 <https://www.smiddest.fr/media/24402.pdf>

financement des actions paysage. Dans le cahier axe 2 du fonds vert (renaturation des villes et des villages), la possibilité de financer des actions liées aux plans de paysage est envisagée, sous le couvert d'une action au bénéfice de la biodiversité. Cependant, concrètement, cela ne marche pas, la démarche plan de paysage n'étant pas connue par les personnes qui instruisent ces éventuelles demandes.

Il est important de demander aux bureaux d'étude qui réalisent les plans de paysage de flécher les potentielles sources de financement de chaque action bien que les politiques budgétaires ne soient pas stables dans le temps.

Les différentes pistes de financement pourraient être recherchées (leviers) et faire l'objet d'un échange lors d'un futur club plan de paysage.

Visite sur site

Le village de Lagrasse

L'après-midi a été consacré à la visite du village de Lagrasse. Ce village est un haut lieu touristique, avec la présence du bourg lui-même en rive droite de l'Orbieu, tandis que l'abbaye Sainte-Marie est implantée en rive gauche.

De nombreux éléments du patrimoine sont visibles, à commencer par une halle du XIV^e siècle, des maisons à colombage, le pont vieux.

La maison du patrimoine présente une exposition consacrée au patrimoine architectural, ethnographique et artistique Lagrassien, notamment au travers d'éléments de bois peint provenant des plafonds de certaines maisons.

L'abbaye Sainte-Marie occupe un espace important, avec ses bâtiments construits du XII^e au XVIII^e siècle. Elle est aujourd'hui divisée en deux parties, une première accueillant une communauté de chanoines (avec son vaste jardin) et l'autre partie publique, propriété du département, accueillant le centre culturel des arts de lire.



L'abbaye Sainte-Marie, en rive gauche de l'Orbieu - © DREAL Occitanie



La halle du XIVe siècle - © DREAL Occitanie



Les bois peints dans la maison du patrimoine - © DREAL Occitanie



Figure 1: Le pont vieux - © DREAL Occitanie

Prochain club

La prochaine session du club sud-ouest plan de paysage se déroulera en Nouvelle-Aquitaine.

Annexes

[250408_CLUB PAYSAGE AMPM PNRCF_reduit.pdf](#)

[250408_lexique_illustre_pp_territoire_frontiere.pdf](#)

[250408_Paysages d'eaux estuaire de la Gironde.pdf](#)

Participants

Nom / prénom	Structure	Participation
BARREAU Hervé	Président du PNR Corbières-Fenouillèdes	présent
BAYLE Lydie	Dreal NA	visio
CALAIS maxime	Sicoval	visio
CHAMBELLAND Benjamin	SMIDDEST	visio
DELGADO Diane		visio
FESQUET Alexia	PNR Corbières-Fenouillèdes	présente
GALAND Amélie	Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet	visio
GHILBERT Marie	Syndicat mixte de préfiguration du PNR de l'Astarac	visio
GOLDET Jeanne	Ministère transition écologique DGALN - UP2	visio
JACQUIER Bertrand	caue 40	visio
JULIEN Lucie	Canigó Grand Site	excusée
MABILLE Nadia	agglomération pays basque	visio
MOLINIE Sandrine	PETR Centre ouest Aveyron	visio
MOLINIER Hugo	CDC Portes Entre deux Mers	excusé
MONROZIER Anaïs	AMPM	présente
MORA Ana	EPCC Pont du Gard	visio
ORTEGA René	Maire de Lagrasse	présent
PALOMINO Nicolas	CAHM	présent
PASTORELLI Isabelle	DREAL Occitanie	présente
PINARD Mathilde	EPCC Pont du Gard	visio
PUCHEU Séverine	DREAL NA	visio
RICHART Fanchon	Par naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée	présente
SABATIER Sonia	EPCC pont du Gard	visio
SACCONA Mickaël	DDTM11	excusé
SASIA Geneviève	DREAL Occitanie	présente
SEIGNEUR Eléonore	DREAL Occitanie	visio
DE STOPPELEIRE Sophie	DREAL NA	présente
GUGLIELMETTI Alain	DREAL Occitanie	présent